



**REVUE DE PRESSE**  
**SUD OUEST ET CHARENTE LIBRE**  
**DU 23 DECEMBRE 2015**

# Finances en berne

**COLLECTIVITÉS** Pour Alain Guengant, la réduction des dotations d'État constitue un choc sans précédent pour les finances locales

Chercheur honoraire au CNRS et spécialiste des finances publiques locales, le Rennais Alain Guengant participait récemment à un colloque organisé à Bordeaux Métropole.

« **SudOuest** ». Pourquoi le gouvernement a-t-il reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2017 la réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF), versée aux collectivités locales ?

**Alain Guengant.** Le gouvernement souhaitait d'abord concentrer une partie de son aide sur les communes-centres, et les simulations ont montré que le résultat était variable en fonction de la taille des intercommunalités. La réforme ne tenait en outre pas compte des villes-centres dites secondaires. Il y avait de surcroît le calendrier de cette réforme qui intervenait à un moment où les collectivités locales participent massivement au redressement des comptes publics.

Les élus locaux ont-ils raison de dénoncer la brutalité de la réduction des dotations de l'État ?

2016 est la troisième année pour laquelle les collectivités contribuent au redressement des finances publiques. En 2017, cela fera une somme cumulée de 11 milliards d'euros en moins dans les budgets de ces collectivités, 12,5 milliards si on ajoute 2013. Soit 6 à 7% des budgets des collectivités qui disparaissent. Un choc sans précédent.

L'État transfère-t-il sur les collectivités son incapacité à réduire son propre déficit ?

L'État, les collectivités, la Sécurité sociale, tous sont appelés à réduire leur déficit. Pour l'État, l'un des leviers est de réduire la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Cette ponction a été progressive



Alain Guengant. PHOTO « SUD OUEST »

« Les collectivités locales représentent 70 % de l'investissement public en France, qui bénéficie surtout au BTP »

puisque l'on est passé de 750 millions d'euros en 2013 à 1,5 milliard en 2014 et qu'on est aujourd'hui à 11 milliards, ce qui a bien sûr fini de susciter la colère des élus locaux. L'endettement de l'État est sans commune mesure avec celui des collectivités, qui ne peuvent s'endetter que pour investir et qui, contrairement à l'État, n'ont pas le droit de présenter un budget en déséquilibre, même si certaines affichent des budgets en très forte dégradation.

Pour l'État, la façon la plus facile de faire des économies est donc sur les dotations aux collectivités, mais il ne faut pas oublier que celui-ci, via des dégrèvements ou des exonérations, apporte aussi un soutien très important à la fiscalité locale, d'environ 10 milliards d'euros. Toutes dotations et exonérations confondues,

l'État verse quand même 70 milliards d'euros aux collectivités.

La situation est-elle explosive ?

Les collectivités locales représentent 70 % de l'investissement public en France, qui bénéficie surtout au secteur du BTP (bâtiment et travaux publics). L'investissement local avait atteint à la fin des années 2000 un niveau exceptionnellement élevé, jusqu'à la crise de 2008-2009. Nous sommes actuellement dans un creux qui a débuté avant que l'État ne réduise sa DGF aux collectivités. Cela s'explique, entre autres, par le fait que la plupart des collectivités ont déjà réalisé leur réseau de transports publics et qu'on ne recommence pas tous les dix ans. La crise risque d'être encore plus aiguë en 2017 et 2018, et, à l'horizon 2020, elle se révèle extrêmement préoccupante.

Ce qu'on peut constater, c'est que peu de communes ont recours à l'impôt pour compenser les pertes, ce qui n'était pas le cas il y a plusieurs années. Cela prouve que les élus ont perçu la saturation fiscale de leurs administrés.

Recueilli par Benoît Lasserre



# Vers un nouveau rétropédalage de Hollande

**POLITIQUE** Après deux jours de couacs, le chef de l'État devrait renoncer à inscrire la déchéance de nationalité pour les binationaux nés français dans la Constitution

**BRUNO DIVE**

b.dive@sudouest.fr

**C**ouacs, gaffes et rétropédalages : le gouvernement termine difficilement cette année douloureuse. Et c'est justement sur les mesures à prendre pour lutter contre le terrorisme qu'il se déchire. Le Conseil des ministres examine ce matin le projet de loi qui doit permettre d'inscrire dans la Constitution le recours permanent à l'état d'urgence, ainsi que la déchéance de nationalité pour les binationaux nés français (celle-ci existe déjà pour les binationaux nés à l'étranger). Deux mesures chocs qu'avait annoncées François Hollande dans son discours devant le Congrès, le 16 novembre dernier. Il s'agissait alors d'amadouer la droite en reprenant une partie de ses propositions. Au nom de l'unité nationale, bien sûr ; et parce que ses voix sont indispensables pour l'adoption d'une réforme constitutionnelle qui nécessite la majorité des 3/5.



En rétropédalant, François Hollande ménagerait son aile gauche, privilégiant ainsi l'unité de son camp à l'unité nationale. PHOTO ALAIN JOCARD/AFAP

## Après l'émotion

Mais au fur et à mesure que retombait l'émotion consécutive aux attentats du 13 novembre, des voix s'élevaient à gauche, dans la magistrature ou chez les défenseurs des droits de l'homme pour dénoncer la prorogation possible de l'état d'urgence, alors que des dérives ou des bavures semblent être observées ici et là, pour des résultats jusqu'à présent peu convaincants en matière de lutte contre le terrorisme.

Le président de la commission des lois, Jean-Jacques Urvoas (PS), pourtant proche de Manuel Valls, s'interrogeait la semaine dernière à l'Assemblée nationale sur la « justification de certaines mesures individuelles (perquisitions, assignations à résidence) ou générales (interdiction de manifester), alors que plusieurs manifestations ont été interdites pendant la COP21. Il invitait le gouvernement à réfléchir à « la finalité » et au « périmètre » de l'état d'urgence : « Doit-il veiller au maintien de l'ordre public dans son ensemble, s'interrogeait le député. Ou être concentré sur la seule lutte contre le terro-

risme ? » Des réserves relayées par l'aile gauche du PS et les écologistes, même si ces derniers sont, eux aussi, divisés, ainsi que par le Front de gauche.

## Taubira vend la mèche

C'est surtout la déchéance de nationalité qui a cristallisé les oppositions et suscité des interrogations, jusqu'au sein du gouvernement. « Est-ce que le symbole en vaut la peine ? », s'interrogeait Manuel Valls devant des journalistes le 15 décembre dernier. « Ce n'est pas une mesure de gauche », explique depuis longtemps Jean-Christophe Cambadélis. Le premier secrétaire du PS l'avait pourtant acceptée sur le moment, au nom de l'unité nationale.

Mais en début de semaine, Ségolène Royal sortait de son périmètre ministériel pour inciter François Hollande à inscrire cette mesure dans la Constitution. « D'abord elle a été annoncée par le chef de l'État, ensuite ça ne me choque pas qu'un individu qui a porté atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation et qui a accompli des actes de terrorisme se voit retirer la nationalité fran-

çaise », a-t-elle expliqué sur Europe 1.

**« Le projet ne retient pas cette disposition [...] Ça pose un problème de fond sur le principe du droit du sol »  
Christiane Taubira**

Pourtant, la rumeur donnait dès lundi soir François Hollande comme étant prêt à renoncer à cette mesure qui crisperait trop sa majorité de gauche. Le porte-parole du gouvernement, Stéphane Le Foll, avait beau s'époumoner hier matin sur BFM TV à répéter qu'aucune décision n'était prise et que le Conseil des ministres était fait pour cela, au même moment, sa collègue Christiane Taubira vendait la mèche... à la télévision algérienne.

« Le projet ne retient pas cette disposition, indiquait la garde des Sceaux, visiblement ravie. Je pense que ça pose un problème de fond

sur le principe du droit du sol... quel je suis profondément attachée. » Voilà bien longtemps que l'on n'avait plus entendu la ministre de la Justice, dont le silence masquait pour beaucoup d'observateurs une opposition, à tout le moins une gêne vis-à-vis des mesures annoncées depuis le 13 novembre.

## Hostilité de la droite

Si François Hollande et Manuel Valls peuvent espérer que la fronde sur leur gauche se désamorce, ils devront désormais compter avec l'hostilité de la droite qui aura l'impression de s'être fait berner. Nicolas Sarkozy avait en effet posé plusieurs conditions au vote par son parti de la révision constitutionnelle. Plusieurs d'entre elles, comme l'assignation à résidence des « fichés S » ou l'extension de la rétention de sûreté pour les terroristes sortant de prison, n'ont pas été retenues. Si cette troisième demande disparaît à son tour, le vote de l'opposition va devenir plus problématique. Même si la droite est largement favorable à l'assouplissement du recours à l'état d'urgence.

## Qui a droit à la prime d'activité ?

**SOCIAL.** En quelques clics, sans paperasse ni justificatif, les bénéficiaires potentiels de la prime d'activité, nouveau dispositif d'aide aux travailleurs modestes, pourront savoir s'ils y ont droit et combien ils percevront à partir de 2016 grâce à un simulateur lancé hier par Marisol Touraine. La cible de cette prime, « ce sont ceux qui travaillent et ont parfois le sentiment qu'ils gagnent trop pour avoir droit à des aides de solidarité nationale et pas assez pour avoir droit aux baisses d'impôt votées il y a quelques mois », a déclaré la ministre des Affaires sociales.

## « Un blanc-seing constitutionnel »

### La loi réglementant les assignations à résidence a été jugée constitutionnelle

Le Conseil constitutionnel a jugé hier que la loi du 3 avril 1955 réglementant les assignations à résidence dans le cadre de l'état d'urgence, décrété après les attentats du 13 novembre, était conforme à la Constitution, au grand dam de défenseurs des libertés publiques. Les articles de cette loi étaient contestés par les avocats de l'un des sept militants écologistes assignés à résidence pendant la con-

férence sur le climat COP21 qui avaient contesté en vain leur assignation devant le Conseil d'État. Il avait déposé une question prioritaire de constitutionnalité (QPC), jugeant le texte contraire « à la liberté constitutionnelle d'aller et de venir ».

#### La CEDH va être saisie

La décision des Sages est « un blanc-seing constitutionnel donné aujourd'hui au gouvernement », a regretté M<sup>e</sup> Patrice Spinosi, avocat de la Ligue des droits de l'homme (LDH). « Cela ne préjuge pas de la conformité à la Constitution des autres mesures de l'état d'urgence pour lesquel-

les nous avons déjà déposé des QPC qui seront examinées prochainement », a ajouté l'avocat, citant « perquisitions et interdictions de réunion ».

Cette décision était très attendue par le gouvernement, qui doit présenter aujourd'hui son projet de réforme constitutionnelle prévoyant l'inscription dans la loi fondamentale de l'état d'urgence. Mais aussi par la centaine d'organisations qui en ont dénoncé « les dérives possibles ».

Les avocats des requérants ont annoncé leur intention de saisir la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH).



# Feu vert avec réserves pour les chais Ferrand

## SÉCURITÉ

Le commissaire enquêteur valide l'augmentation du stockage à Javrezac

JONATHAN GUÉRIN

cognac@sudouest.fr

En toute logique, le préfet ne devrait pas s'opposer à l'extension des capacités de stockage de l'entreprise Cognac Ferrand, sur le site de Javrezac. C'est ce qui ressort du rapport du commissaire enquêteur, après la remise de ses conclusions aux services de l'État jeudi dernier. « J'ai émis un avis favorable avec des réserves ; ces dernières sont obligatoires, car elles ont trait à la sécurité », explique Gildas Guenver, qui a instruit l'enquête publique pendant un mois.

Depuis le 12 octobre, les autorités cherchent à savoir si les conditions de sécurité sont assurées pour le



La Fondation Poupelain héberge déjà les chais Ferrand. La plupart des réserves émises pendant l'enquête publique devaient être levées par des travaux. PHOTO ARCHIVES J.G.

projet de la maison Ferrand. Cette dernière entrepose déjà 490 mètres cubes dans des chais de la Fondation Poupelain, à Javrezac, mais voudrait tripler ce volume. Ce qui n'est pas sans susciter quelques inquiétudes.

### Une enquête sous tension

Ainsi, dans le périmètre de sécurité, les cinq communes concernées (Javrezac, Cognac, Saint-Laurent-de-Cognac, Louzac-Saint-André et Cherves-Richemont) se sont montrées frileuses, et Saint-Laurent a même émis un avis négatif. Les maires pointent des risques pour les populations et l'environnement dans cette zone classée Natura 2000. Une inquiétude qui a suscité l'ironie du commissaire

enquêteur. « J'ai ressenti une certaine tension vis-à-vis des interlocuteurs publics, laissant peut-être augurer du tirage entre les différents acteurs », écrit Gildas Guenver. Pourtant, tout au long de ses conclusions, l'expert s'emploie à minimiser les risques du projet de la rue Gâte-chien. « Les propositions formulées par Cognac Ferrand constituent des améliorations notables de la lutte contre l'incendie par rapport à la situation existante », affirme-t-il.

Une position qu'est loin de partager Michel Adam. Le président de l'association Antenne, Nature, Patrimoine fait part de sa « très grande réserve, car passer à une structure trois fois plus grosse, cela

pose des problèmes de sécurité considérables. Les risques sont amoindris, mais ils restent forts. » Michel Adam fait notamment référence à une poignée d'habitations situées à quelques mètres des cuves, et qui courent selon lui « un risque extrême ».

### Le préfet a le dernier mot

De plus, le président de l'association écologiste pointe l'absence d'ambition : « C'était l'occasion de changer de lieu, pour un endroit plus facile d'accès et moins enclavé. Le projet passe totalement à côté de l'esprit du développement durable. Un jour, ils auront besoin d'encore plus et la question se posera. » Sa conclusion, un rien

alarmiste, est toutefois glaçante. « À Fukushima aussi, on avait soi-disant tout prévu... »

Pas de quoi troubler Alexandre Gabriel, le président de la société Ferrand. « Il y avait des questions légitimes, et nous y avons répondu en tenant compte de toutes les recommandations, et en réduisant les risques. Aujourd'hui, l'entreprise souhaite se développer et faire revivre un site déjà utilisé dans le passé par plusieurs sociétés. »

Ainsi, les travaux visant à lever toutes les réserves listées par l'enquête publique devraient être lancés au début de l'année. Avant cela, la préfecture devra valider le dossier et aura la main sur les derniers détails relatifs à la sécurité.

## La police lance un recrutement « exceptionnel »

■ La Direction générale de la police nationale (DGPN) a lancé hier un « recrutement exceptionnel » de gardiens de la paix, promis par le gouvernement après les attentats (5 000 policiers et gendarmes supplémentaires). Pour ce faire, la DGPN va organiser en mars 2016 un « concours exceptionnel » qui s'ajoutera au concours de recrutement ayant lieu tous les ans au mois de septembre. Objectif : recruter rapidement plus de 2 000 gardiens de la paix.

**Charente  
Libre** ■



■ Prix des coquilles Saint-Jacques et des poissons qui flambent ■ Huîtres un peu moins chères que l'an dernier ■ Razzia sur le foie gras malgré la grippe aviaire ■ Le point sur les prix avant Noël.



Pascal Roy, poissonnier au marché Victor-Hugo à Angoulême, affirme : les prix des coquilles Saint-Jacques et des poissons nobles ont flambé cette année. Photos Majid Bouzidi

# Noël: les produits de la mer salent la note

Amandine COGNARD  
a.cognard@charentelibre.fr

Quelques branches de sapin et des boules de Noël qui ornent le plafond des halles ouvertes, une douce odeur de cannelle qui vient faire concurrence à celle du poulet grillé, un petit verre de vin chaud bienvenu malgré les températures printanières... pas de doute, le marché Victor-Hugo à Angoulême a bien enfilé son habit de fête. Et dans les allées, encore plus de monde que d'habitude. «On n'arrête pas», confirme le boucher qui répond à deux ou trois questions entre deux découpes. Dans toutes les têtes déjà: le repas de Noël. Mais alors huîtres, poisson, noix de saint-jacques, foie gras, chapon..., faut-il s'empresser de commander? À quel prix s'attendre?

## Rare et chère la saint-jacques charentaise

8,50 € le kilo de coquilles saint-jacques de La Côtinière. «Son prix a doublé par rapport à l'année dernière», affirme Pascal Roy, poissonnier à Victor-Hugo, basé à Marennes Oléron. «Cette année, la saint-jacques charentaise est rare et chère, confirme Éric Renaud, vice-président du Comité régional des pêches. La production de coquilles a été divisée par quatre par rapport à une année ordinaire avec une ouverture de pêche à partir de fin octobre sur les deux pertuis, d'Antioche [entre les îles de Ré et d'Oléron, NDLR] et breton [entre l'île de Ré et la Vendée].» Cette année, la pêche a été totalement interdite dans le pertuis d'Antioche à cause d'une trop forte concentration

d'ASP, une toxine amnésiante, dans les coquilles. Dans le pertuis breton, la pêche à la saint-jacques n'est autorisée que pendant huit journées car la ressource en mer n'est pas suffisante. Résultat: «On se retrouve avec des criées de deux tonnes contre dix habituellement, alors forcément les prix grimpent.» Et la saint-jacques de Bretagne ou de Normandie? «Elle n'est pas moins chère, assure le poissonnier du marché. Avec le coût de l'emballage, du transport..., les producteurs nous la vendent à nous poissonniers aussi cher que sur leurs marchés locaux.»

## Une bonne année pour les huîtres

«La production d'huîtres est 15 à 20% plus élevée que celle de l'an dernier», assure Gérard Viaud,

boursier plus. «Sur les poissons nobles, lotte, turbot, sole, bar de ligne..., tout a été multiplié par deux par rapport à la même période l'année dernière», lance Pascal Roy. La sole portion est à 28,30 € le kilo, 30% de plus que l'an dernier. La lotte était à 28 € le kilo samedi matin, «mais devrait monter à presque 40 € dans les derniers jours avant Noël», prévoyait le poissonnier. Pourquoi une telle envolée? Cette fois, la pêche n'y est pour rien. Elle est même très bonne cette année. «Avec la météo très clémente qu'on a eue, les bateaux sont beaucoup sortis, les criées sont bien fournies», décrit le vice-président du Comité régional des pêches. Plus d'offre, mais plus de demande aussi. «Notamment étrangère, et surtout espagnole», note Pascal Roy. Ce qui fait automatique-

## Les prix au marché\*



## Le prix de la truffe explose

500 € le kilo début décembre pour le premier marché de la truffe de Jarnac. De 600 à 800 € le week-end dernier à Villebois-Lavalette. Un peu plus de 1 000 € hier matin à Jarnac. À l'approche de Noël, et sous l'effet d'un été sec qui a mis en berne la production, le prix de la truffe explose littéralement. En ces fêtes 2015, la truffe n'a jamais autant mérité son surnom de diamant noir. Pour ceux qui en voudront, il va donc falloir râper à l'économie.

## Foie gras: mieux vaut commander

On pourrait penser que les cas de grippe aviaire détectés dans plusieurs départements du Sud-Ouest ont refroidi les envies de foie gras, chapon et autres produits issus de la volaille. «Pas du tout», assurent les producteurs charentais. «On n'a eu aucune annulation de commande, je suis même obligé d'en refuser», décrit Frédéric Partheyay, éleveur à Puyréaux. Certains clients





Bruno Dudognon, boucher à Mouthiers, se réjouit: ses chapons farcis portent «comme des petits pains».

président du Comité régional conchylicole, qui affirme que «2015 est une bonne année pour les huîtres, notamment les huîtres vertes». Une production en hausse qui ne va pas pour autant faire dégringoler les prix. «On n'assiste qu'à une très légère baisse des tarifs, de l'ordre de 5% environ par rapport à l'année dernière», évalue le représentant régional. Au marché Victor-Hugo, on retrouve la fine de claire Marennes Oléron n° 3, le grand classique local, à 7 € la douzaine.

#### Flambée sur les poissons nobles

Si vous comptez servir du poisson pour Noël, il va falloir dé-

ment grimper les prix.» Autre facteur, la date de Noël qui tombe en fin de semaine. «Ce sont donc des criées plus importantes qui vont sauter les 24 et 25. Ce qui ne va rien arranger.»

#### Les langoustines fidèles aux prix 2014

«La langoustine, la langouste et le homard, eux, se tiennent au niveau prix», assure le poissonnier. Bien sûr, en cette période de fêtes, ils sont deux à trois fois plus chers que le reste de l'année, environ 48 € le kilo de grosses langoustines, 70 € le kilo de langouste et 60 € pour le homard, mais pas de flambée par rapport aux années précédentes.

ont posé des questions, mais on les a rassurés en leur rappelant qu'il n'y a aucun risque pour l'homme.» «Trouver du foie gras frais avant Noël sans avoir déjà commandé, ça va être compliqué», confirme Jean-Pierre Ribéreau, éleveur à Saint-Romain, dont les produits sont vendus au marché Victor-Hugo: 42 € le kilo de foie gras frais et 86 € en mi-cuit.

«Les chapons farcis partent comme des petits pains aussi», note Bruno Dudognon, boucher à Mouthiers, qui les vend 27 € le kilo sur le marché, le même prix que l'année dernière. «Avec la grippe aviaire, les gens se renseignent sur la provenance, mais ça ne les empêchera pas de manger du chapon à Noël.»

## Département et communes font un point déneigement

Hier matin à l'Agence départementale de l'aménagement (ADA) d'Aigre, une quinzaine de maires et d'adjoints du nord-ouest Charente étaient réunis pour refaire un point sur les mesures à prendre en cas de neige ou de verglas sur le réseau routier départemental desservant leur commune. Tous les maires conviés sont signataires d'une convention avec le Département concernant soit le déneigement, soit le salage, soit les deux, et peuvent donc intervenir sur une portion des routes départementales pour

éviter que leurs administrés ne soient bloqués en cas de gros frimas et en complément du travail des agents du service des routes. Ces conventions ont été mises en place pour la plupart à la suite de l'hiver très rude de 2012. Le conseil départemental avait alors signé 77 conventions de déneigement et 35 conventions de salage avec des communes charentaises, et une communauté de communes, celle des 4B (Barbezieux, Baignes, Brossac, Blanzac). Des réunions ont lieu dans les cinq ADA de Charente.



Didier Jobit, vice-président du conseil départemental, et Brigitte Fouré, également vice-présidente du Département, assistaient à la réunion sur le déneigement hier à Aigre.

Photo M. H.



# Un nouvel ambassadeur pour le marché français du cognac

Thomas Monnereau est mandaté par le BNIC pour rajeunir l'image du cognac en France. En s'appuyant par exemple sur les cocktails.



Thomas Monnereau travaille avec un centaine d'«ambassadeurs» régionaux. Comme ici le Mercure d'Angoulême. Photo Phil Messelot

Maurice BONTINCK  
m.bontinck@charentelibre.fr

**D**é-sa-cra-li-ser! Pour tenter de trouver enfin une place en France plus conforme à son succès à l'étranger, la filière se cherche une image hexagonale éloignée du cognac «trop cher» et «à la papa» qui lui colle encore aux verres. Les pics de ventes sont d'ailleurs enregistrés pendant les fêtes de fin d'année et au moment de la fête des pères, pour un produit qui ne représente en France que 2% des ventes totales dans le monde...

«On va continuer le travail déjà entamé il y a quelques années avec le Summit en particulier : le cognac peut devenir en France un alcool référence haut de gamme des cocktails.» Thomas Monnereau est chargé depuis septembre par le BNIC d'être «Ambassadeur» du cognac sur la région. Avec l'objectif, d'alimenter en idées et projets le réseau d'une centaine de cavistes, hôtels, restaurants, bars. «On es-

saie de jouer à la fois sur la tendance cocktail qui se développe mais qui est encore loin de la folie qu'on peut rencontrer en Grande-Bretagne, précise Thomas Monnereau. Mais on cherche aussi à faire utiliser le cognac chez les restaurateurs comme un véritable condiment qui permet de faire exploser toute la saveur d'un produit.»

## Ventes à la hausse en France en 2015

Cocktails haut-de-gamme, «accords mets-cognac»: autant de manières de se distinguer des whiskeys et autres rhums, qui tiennent le haut du pavé. «On ne cherche pas non plus à concurrencer le whisky : il s'en consomme autant en France que nous vendons de cognac à l'étranger», rappelle le BNIC. Plutôt que de se retrouver dans les rayons de grande distribution à côté du géant whisky, la filière cherche plutôt à passer par les prescripteurs de tendance, en se rendant incontournable chez les ca-

vistes ou bars à cocktails à la mode. C'est le cas par exemple avec la 3<sup>e</sup> édition de la Cognac Cocktail Connexion, qui vient de s'achever dans plusieurs bars huppés de Paris. On se retrouve là loin du «petit Schweppes» qui continue de fonctionner sans dépasser les frontières charentaises... «Globalement, il y a un engouement pour les alcools bruns et nous pouvons en profiter tout en nous démarquant avec le côté artisanal de la fabrication qui correspond à un certain art de vivre à la française, très tendance», ajoute Catherine Lepage.

Les chiffres montrent d'ailleurs un frémissement depuis deux ans sur les ventes françaises. Après une érosion continue dans les années 2000, les chiffres sont repartis à la hausse en 2014, avec 3,9 millions de bouteilles vendues (+1% de volume). Et même + 7,7% sur les premiers mois de 2015. «Pour continuer, on veut retirer de l'esprit du consommateur l'image d'un cognac qui ne serait qu'un digestif», résume Thomas Monnereau.

## ■ SAINT-LAURENT

### La restauration scolaire change de prestataire

Lors du dernier conseil municipal, Alain Chollet a proposé de retenir la société Scolarest pour la fourniture des repas aux restaurants scolaires de Jarnouzeau et Saint-Laurent à compter de la rentrée de janvier. Un seul prestataire a répondu à l'appel d'offres, le peu de temps imparti pour la réponse à ce marché n'a pas permis à d'autres prestataires de répondre. Le contrat souscrit est d'une durée d'un an reconductible deux fois. Cette prestation comprendra un repas bio toutes les six semaines sans augmentation de tarifs qui seront sensiblement les mêmes que le fournisseur précédent. Par ailleurs, la société travaille avec des produits locaux en circuit court, ce qui est intéressant pour les structures locales.

**Personnel.** Il est proposé de créer un poste d'adjoint public pour une durée d'un an et un total d'heures annualisé, inférieur à 17,50 heures par semaine. Après discussion, cette proposition est actée par 10 voix pour et 3 contre. Suite au retrait de délégation de signature à Johan Héraud, par arrêté du 8 décembre, visé par la préfecture, l'intéressé fait connaître qu'il démissionne de son poste de 3<sup>e</sup> adjoint mais qu'il restera au conseil pour s'occuper des dossiers en cours.



# La déchéance de nationalité enterrée

- L'exécutif n'inscrira pas dans la Constitution la déchéance de nationalité pour les binationaux condamnés pour terrorisme
- Un revirement qui pourrait dissuader la droite d'approuver la réforme constitutionnelle.



«Très sérieusement, je pense que cette déchéance de nationalité (...) ça pose un problème de fond sur un principe fondamental qui est le droit du sol», a souligné Christiane Taubira. Photo AFP

**L**e projet de révision constitutionnelle «ne retient pas» l'extension controversée de la déchéance de nationalité, a déclaré hier la ministre de la Justice Christiane Taubira, à l'occasion d'un entretien accordé à la radio algérienne Chaîne 3. «Très sérieusement, je pense que cette déchéance de nationalité sur des personnes nées françaises, donc qui appartiennent depuis leur naissance à la communauté nationale, ça pose un problème de fond sur un principe fondamental qui est le droit du sol», a-t-elle souligné. «Si tel était le projet présenté demain, je ne vois pas comment les Républicains pourraient voter une telle réforme de la Constitution, qui ne serait qu'une coquille vide», a immédiatement réagi le n°2 des Républicains Laurent Wauquiez. Philippe Vigier, président du groupe UDI à l'Assemblée, a de son côté accusé François Hollande d'avoir «pris la lourde responsabi-

lité de briser l'union nationale pour préserver les intérêts de sa majorité». Il a promis que son groupe défendrait «cette proposition lors de l'examen de la future réforme constitutionnelle».

Le président de la République avait annoncé son souhait de réformer la Constitution devant le Parlement réuni en Congrès le 16 novembre, trois jours après les attentats ayant fait 130 morts à Paris et Saint-Denis. Au programme, deux articles prévoyant l'inscription dans la Constitution de l'état d'urgence et celle de la déchéance de nationalité des binationaux condamnés pour acte de terrorisme.

La droite, inspiratrice de cette dernière mesure, avait été contrainte de reconnaître l'habileté du chef de l'Etat, mais son revirement lui offre une bonne occasion de dénoncer ses «reniements». «Les élections régionales passées, les vieux démons critiques de la gauche se réveillent, la marche arrière générale est enclenchée», a raillé le

sénateur LR Roger Karoutchi.

Le renoncement du chef de l'Etat pourrait mécontenter jusque dans les rangs du gouvernement. «A titre personnel, je pense que (la déchéance de nationalité) est une bonne décision (...) Je pense qu'il ne faut pas y renoncer», a ainsi confié lundi la ministre de l'Ecologie Ségolène Royal.

## Une peine d'indignité nationale plutôt?

Par ailleurs, la garde des Sceaux a-t-elle malencontreusement dévoilé trop tôt l'arbitrage gouvernemental? Le porte-parole du gouvernement Stéphane Le Foll avait affirmé hier matin que la décision du chef de l'Etat ne serait annoncée qu'aujourd'hui. Depuis une semaine il est vrai, l'exécutif préparait les esprits à un rétropédalage sur le sujet. Vendredi, le Premier ministre Manuel Valls avait souligné le caractère «symbolique» de cette disposition, qui n'est «pas une

arme pour lutter contre le terrorisme». Or, les mesures prises pour lutter contre le terrorisme doivent être «efficaces», avait-il souligné. Hier, plusieurs proches du chef de l'Etat ont laissé entrevoir une solution alternative. «Il ne faut pas en faire le débat central, je préférerais que nous travaillions sur la peine d'indignité nationale», a ainsi lancé le président du groupe PS à l'Assemblée, Bruno Le Roux. Même suggestion de l'avocat Jean-Pierre Mignard: «En 1944 (...) on avait créé l'indignité nationale, ça c'est très intéressant.» M' Mignard a aussi exprimé ses réserves à l'égard de l'autre volet de la réforme, préférant «renvoyer l'état d'urgence à une loi organique» plutôt que de le voir inscrit dans la Constitution. Créée à la Libération, la peine d'indignité nationale permet de priver un Français de ses droits civils et civiques. Proposée par la droite après les attentats de janvier, elle avait été rejetée en avril par l'Assemblée.



## Constitution: les assignations à résidence conformes

Le Conseil constitutionnel a jugé hier que la loi réglementant les assignations à résidence dans le cadre de l'état d'urgence, décrétée après les attentats du 13 novembre, était conforme à la Constitution. Les articles de cette loi étaient contestés par les avocats de l'un des sept militants écologistes assignés à résidence pendant la COP21 qui avaient contesté en vain leur assignation devant le Conseil d'État. Il avait déposé une question prioritaire de constitutionnalité, jugeant le texte contraire «à la liberté constitutionnelle d'aller et de venir». Les militants étaient en effet tenus de pointer trois fois par jour au commissariat et de rester chez eux la nuit. Les «Sages» ont jugé que «ces dispositions ne comportent pas de privation de la liberté individuelle au sens de l'article 66 de la Constitution» sur les compétences de l'autorité judiciaire et la détention arbitraire. Ils ont également considéré qu'elles ne portaient pas «une atteinte disproportionnée à la liberté d'aller et de venir», en se référant notamment au contrôle par le juge administratif.

### 3.414 personnes refoulées aux frontières depuis le 13 novembre

Le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve a annoncé hier que 3.414 personnes avaient été refoulées aux frontières depuis le rétablissement des contrôles après les attentats du 13 novembre à Paris et Saint-Denis. Qualifiant d'«importants» les résultats des mesures prises depuis ces attentats, qui ont fait 130 morts et plusieurs centaines de blessés, le ministre a précisé qu'à ce jour, dans le cadre de l'Etat d'urgence, 2.898 perquisitions administratives avaient été réalisées, conduisant à 346 interpellations et 297 gardes à vue, tandis que 51 personnes ont été écrouées.

# La prime d'activité en un clic

Sans paperasse ni justificatif, les bénéficiaires potentiels de ce nouveau dispositif d'aide aux travailleurs modestes, pourront savoir s'ils y ont droit à partir de 2016 grâce à un simulateur.

La Prime d'activité remplacera à partir du 1<sup>er</sup> janvier deux dispositifs complexes et peu efficaces: la Prime pour l'emploi (PPE) et la partie «activité» du Revenu de solidarité active (RSA). Quelque 5,6 millions d'actifs sont potentiellement éligibles à la nouvelle prime, versée par les Caf aux personnes en activité, sous conditions de ressources.

La cible de la prime, «ce sont ceux qui travaillent et ont parfois le sentiment qu'ils gagnent trop pour avoir droit à des aides de solidarité nationale et pas assez pour avoir droit aux baisses d'impôt votées il y a quelques mois», a déclaré hier la ministre des Affaires sociales Marisol Touraine.

Le simulateur, opérationnel dès hier sur les sites [www.caf.fr](http://www.caf.fr) (Caisse d'allocations familiales) et [www.msa.fr](http://www.msa.fr) (Mutualité sociale agricole), permet de calculer le montant de la Prime d'activité versée chaque mois à partir du 5 février aux travailleurs à revenus modestes (moins de 1.500 euros nets par mois pour un célibataire) résidant en France et âgés d'au moins 18 ans, en fonction de ce qui a été gagné au cours des trois derniers mois.

Pour en bénéficier, il suffira d'effectuer une demande sur les sites

[www.caf.fr](http://www.caf.fr) et [www.msa.fr](http://www.msa.fr) à partir du 6 janvier. Aucun formulaire papier, aucun justificatif ne sera nécessaire. Un accompagnement est aussi prévu par les Caf.

«La téléprocédure est très simple, pensée pour le grand public et testée, 100% personnalisée et 100% dématérialisée», a souligné le directeur général de la Cnaf Daniel Lenoir. Les déclarations trimestrielles de ressources pourront aussi être effectuées en ligne et, à partir de mars 2016, sur mobile. Les bénéficiaires, salariés ou indépendants, y compris autoentrepreneurs, exploitants agricoles ou travailleurs handicapés, pourront ainsi «bénéficier d'un complément de revenus et de pouvoir d'achat tout à fait significatif», a assuré Marisol Touraine.

### Une enveloppe de quatre milliards

Un célibataire sans enfant dont le salaire mensuel est de 1.300 euros nets par mois, sans autres ressources, percevra par exemple une Prime d'activité de 97 euros par mois. Un couple avec deux enfants dont les revenus mensuels sont au Smic (environ 1.140 euros nets par mois) percevra une prime d'environ 245 euros



La ministre Marisol Touraine a inauguré hier le simulateur de droits dans une Caisse d'allocations familiales du 15<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

Photo AFP

par mois. Grande nouveauté, les jeunes actifs de 18 à 25 ans y auront droit dans les mêmes conditions que les autres. Étudiants et apprentis seront également éligibles s'ils justifient, dans le trimestre concerné, de revenus d'activité suffisants (au moins

égal à 893,25 euros/mois).

Pour 2016, le gouvernement a prévu que la moitié des ménages éligibles demanderait cette prime et programmé une enveloppe de «4 milliards d'euros, pouvant être appelée à évoluer», a relevé la ministre.